Plaidoyer pour la plaisance et les plaisanciers

La plaisance telle que nous l'avons connue a vécu ses plus belles années.

La pleine propriété d'un bateau n'était pas un luxe inaccessible et nombre de plaisanciers ont gouté le bonheur d'être sur l'eau, avec leur propre bateau.

Aujourd'hui, qu'en est-il?

Posséder un bateau est devenu une charge très lourde. Les coûts d'entretien, des carburants, des assurances les places de port et même les mouillages explosent. Le secteur de la plaisance tout comme le secteur automobile voit ses fondements évoluer.

Le groupe Bénéteau lance la formule bateau « en leasing » formule rodée pour les véhicules.

Mais d'autres formules voient le jour également multipropriété. Location de particuliers à particuliers au motif d'amortir les charges.

La plaisance, trop souvent taxée est aujourd'hui en pleine évolution.

Ne vous y trompez pas, même si l'industrie nautique se porte bien, sachez que 70% des bateaux partent à l'export.

Les lourds investissements consentis par les régions pour construire et aménager des ports capables d'accueillir les bateaux de plaisance pourraient ne plus être aussi rentables, si demain les plaisanciers abandonnent leur passion.

Il est urgent que les décideurs réfléchissent à ce problème et pour garder les plus fidèles de leurs clients propriétaires, compte tenu de leur moyenne d'âge moyen de ceux-là.

Repartir sur une garantie d'usage du poste d'amarrage à durée maximale pourrait être une solution. (Évolution du vocable « amodiation »)

Votre club s'emploie à faire des propositions à la mairie, à travers la société Sillage.

Peut-être qu'un compromis satisfaisant pour toutes les parties pourra être trouvé, permettant ainsi à ceux qui ont participé à la construction, voire à l'essor du port de Canet, depuis sa création de pouvoir encore profiter de leur bateau quelques années.